



USAID | **MAROC**
DU PEUPLE AMERICAIN



Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture
du Développement Rural
et des Pêches Maritimes

Agriculture & Agrobusiness Intégrés

DIAGNOSTIC RAPIDE ET PARTICIPATIF DU MAILLON PRODUCTION DE LA FILIERE OLIVE DANS LA REGION DE MEKNES



#028

Chemonics International, Inc.
Contrat No. 608-M-00-05-00043-01

Soumis à :
Mission USAID/Maroc
Agence Américaine pour le Développement International

JUIN 2006

Ce rapport a été préparé à l'intention de l'Agence Américaine pour le Développement International.
Il a été élaboré par Chemonics International, Inc.

DIAGNOSTIC RAPIDE ET PARTICIPATIF DU MAILLON PRODUCTION DE LA FILIERE OLIVE DANS LA REGION DE MEKNES

JUIN 2006

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur. Elles ne reflètent pas obligatoirement les points de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International, ni ceux du Gouvernement américain.

TABLE OF CONTENTS

SECTION I..... CONTEXTE ET OBJECTIF:	7
SECTION II..... DEMARCHE	9
SECTION III..... AGENDA ET ACTIVITES	11
SECTION IV LOCALISATION ET DESCRIPTION DES ZONES CONCERNEES	14
SECTION V RESULTATS DU DIAGNOSTIC	17
V.1 Constats spécifiques à chaque zone	17
V.1.1 ... Zone de Ain Jemaâ.....	17
V.1.2 ... Zone de Moulay Driss.....	28
V.1.3 ... Zone de Dkhissa Mhaya :	37
V.2 5.2. Constats communs aux trois zones:	42
V.2.1 ... Précision des données concernant les plantations oléicoles	42
V.2.2 ... Itinéraire technique	42
V.2.3 ... La mobilisation de l'eau	42
V.2.4 ... Subvention de l'Etat.....	43
V.2.5 ... Commercialisation	43
V.2.6 ... Aspects de qualité.....	45
V.2.7 ... L'organisation professionnelle	46
V.2.8 ... La formation-information et l'encadrement technique	46
SECTION VI CONCLUSION	49

SECTION I CONTEXTE ET OBJECTIF

Suite à l'atelier de présentation du plan de travail du programme AAI relatif à la filière «Olive» dans la région de Meknès, il a été recommandé de réaliser un diagnostic rapide dans la région afin d'approfondir les constats préalablement établis sur les différentes composantes de la filière et surtout le maillon de production ce qui permettrait de disposer de plus d'éléments d'informations pour confirmer ou réajuster le choix et les composantes des projets pilotes proposés.

Les trois zones ciblées conjointement avec la Direction Provinciale d'Agriculture de Meknès sont les suivantes:

- La zone de Ain Jemâa, présentant un fort potentiel de reconversion de la céréaliculture à l'olivier
- La zone de Moulay Driss, présentant un patrimoine oléicole assez ancien dont la production mérite d'être améliorée et où des efforts sont déjà entrepris qui méritent d'être capitalisés et consolidés.
- La zone de Dkhissa-Mhaya, où les conditions pour une intensification et une intégration sont favorables et peuvent jouer un rôle démonstratif et locomoteur pour le reste de la zone.

SECTION II DEMARCHE

Le diagnostic a été réalisé sur une période de 4 jours et a adopté une démarche rapide et participative qui a consisté en:

- La réalisation d'observations le long de transects traversant les zones en question.
- La tenue d'entretiens semi-structurés avec les agriculteurs des trois zones concernées (Ain Jemaâ, Moulay Driss Zerhoun, Dkhissa-Mhaya),
- La tenue de séances de travail avec les techniciens des CT concernés pour recueillir des compléments d'informations ainsi que leur point de vue sur certains aspects.

Les aspects traités au cours de ce diagnostic rapide ne se veulent nullement être considérés exhaustifs, mais permettront plutôt de fournir un portrait assez clair sur les points forts et faibles au niveau de chaque zone, notamment en relation avec les projets pilotes envisagés par le programme AAI.

Les principaux résultats du diagnostic sont présentés dans la partie qui suit et sont organisés en deux volets : un volet décrivant les constats spécifiques à chacune des zones, et un volet présentant les constats communs aux trois zones.

SECTION III AGENDA ET ACTIVITES

Le diagnostic a été réalisé selon l'agenda suivant :

Mercredi 29 Mars	
9:00	Rencontre à la DPA de Meknès
10:00	<p>Réunion avec les agents du CT de Ain Jemaâ</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Discussion sur les potentialités et contraintes de la filière olive dans la zone d'action du CT Ain Jemaâ.➤ Mise au point sur les critères de choix des sites de projets pilotes ;➤ Discussion de différents aspects relatifs à la filière des olives dans la zone.➤ Collecte d'information à intégrer dans la base de données sur la zone.
11:00	<p>Entretiens avec des agriculteurs de la zone de Ain Jemaâ tenus au siège de la coopérative Solh. Groupe composé d'environ 25 agriculteurs qui sont des membres de l'association Al Khir, dont certains sont représentants de la coopérative Solh et de la coopérative Sidi Chbani.</p>  <ul style="list-style-type: none">➤ Brève présentation du programme AAI et de l'objectif du diagnostic➤ Discussion sur les potentialités et contraintes de la filière olive dans la zone de Ain Jemaâ.➤ Débat sur les perspectives de reconversion céréaliculture-olivier et prédisposition des agriculteurs à accompagner ces changements (conditions et moyens requis).
14:00	<p>Tournée dans la zone de Ain Jemaâ</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Vue d'ensemble sur les terrains appartenant aux coopératives Solh et Sidi Chbani➤ Constats sur les spécificités de la zone
16:00	Retour à Meknès

Jeudi 30 Mars	
9:00	Rencontre à la DPA de Meknès
10 :00	<p>Entretiens avec le Directeur et les agents du CT Moulay Driss</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de l'objectif du diagnostic ➤ Discussion sur les spécificités édaphiques, socioculturelles, foncières, structure et caractéristiques des vergers dans la zone, etc. ➤ Discussion sur les potentialités et contraintes de la filière olive dans la zone d'action du CT (particularités des 3 zones Beni Ammar, Oualili, Maghassiyine). ➤ Compléments d'information à intégrer dans la base de données sur la zone.
11 :00	<p>Entretiens avec les agriculteurs de la zone de Beni Ammar, tenus au siège de la Caïdat de Nzala. Le groupe d'agriculteurs comprenait des représentants des associations locales (la coopérative Amria était absente).</p>  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de l'objet de la réunion ➤ Débat approfondie sur les potentialités et contraintes (production, transformation, commercialisation, foncier, etc) que connaît l'olivier dans la zone. ➤ Discussion des possibilités d'intervention au niveau de cette zone.
15 :00	<p>Entretiens avec les agriculteurs de la zone de Oualili, tenue au siège de la Commune Rurale de Oualili. Le groupe d'agriculteurs était constitué par des représentants d'associations et coopératives de la zone.</p>  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de l'objet de la réunion ➤ Débat sur les potentialités et contraintes de l'olivier dans la zone. ➤ Discussion de quelques propositions formulées par les participants (toutefois certaines sortent largement du contexte du projet).
17 :30	Retour à Meknès

Vendredi 31 Mars	
9:00	Rencontre à la DPA de Meknès
11 :00	<p>Entretiens avec un groupe d'agriculteurs de la Commune Rurale de Mghassiyine comprenant les terroirs de Moussaoua, Hamraoua et Beni Ouerrad, et dont certains sont des représentants d'associations et de coopératives locales. La réunion a été tenue au siège de la commune à Sidi Ali.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de l'objet de la réunion ainsi qu'une brève présentation du projet AAI, en particulier pour le développement de la filière oléicole (à la demande des présents). ➤ Débat sur les potentialités et contraintes de l'olivier dans les trois zones, et sur les perspectives de développement de cette filière. ➤ Discussion sur les difficultés rencontrées par les associations et coopératives oeuvrant dans la région.
14 :00	Visite des terrains oléicoles et de l'unité de trituration de la coopérative Sidi Moussa (zone de Moussaoua), ainsi que les actions entreprises pour le cas de l'olivier.
15 :30	Visite des terrains oléicoles appartenant aux agriculteurs/adhérents de l'association pour le développement rural de Zerhoun : zone de Beni Ouerrad.
16 :30	Visite des terrains oléicoles appartenant aux agriculteurs/adhérents de l'association Annama Hamraoua pour le développement Humain et Rural, avec discussion des éventuelles possibilités d'intervention.

Samedi 1 Avril	
9:00	Rencontre au CT Dkhissa.
9:30	Entretiens avec un agriculteur de la coopérative Menzeh Ain Toto et recueil de quelques données concernant la conduite de l'olivier dans la zone de Dkhissa.
10:00	Visite de quelques vergers sur la route de Meknès-Fes (constat sur les différences en terme de conduite, de port des arbres, de l'état sanitaire, de vigueur, etc)
10:30	<p>Rencontre avec le Chef du Sous-Centre Agricole de Mhaya</p> <p>Entretien avec quelques membres de la coopérative agricole de Mhaya.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopérative dont l'activité principale est la production laitière, mais dont les membres sont également des producteurs d'olivier. ➤ Coopérative ayant reçu un don d'équipement pour l'entretien et la récolte de l'olivier.
11 :30	<p>Visite du domaine Ben Ali (ex domaine SODEA) : domaine qui présente un model d'intégration avec les trois composantes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation d'une ancienne oliveraie sur environ 200 ha (entretien du sol, entretien des arbres, taille, fertilisation, irrigation localisée, etc). ➤ Installation d'une nouvelle plantation d'olivier sur plusieurs centaines d'hectares (prévision de plantation de plus de 1000 ha échelonnés sur 3 années) avec la variété arbequine (densité de 3x5m). ➤ L'installation sur place d'une unité de trituration de l'huile d'olive.
13:00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Retour à Meknès

Ont assisté à ce diagnostic, à titre d'accompagnateurs/observateurs ¹:

- Monsieur A. Touati : Division des Projets de Mise en Valeur et de l'Industrie Agricoles, Direction de la Production Végétale du MADRPM, Rabat
- Monsieur M. Essiari : Direction Provinciale d'Agriculture de Meknès

¹ Les vifs remerciements vont aux Directeurs et Agents de CT qui ont contribué au bon déroulement de ce diagnostic.

SECTION IV LOCALISATION ET DESCRIPTION DES ZONES CONCERNEES

Les trois zones concernées sont localisée et délimitée dans la figure 1 et sont décrites comme suit.

- Zone I : **Zone de Ain Jemâa**. Elle correspond à la commune de Ain Jemâa est localisée à l'Ouest de la province de Meknès, Elle s'étale depuis la limite avec la Province d'El Hajeb au Sud jusqu'à la périphérie de la ville de Sidi Kacem au Nord. Elle présente une superficie agricole utile (SAU) de l'ordre de 18600 ha hectares. Elle fait partie de la zone d'action du CT d'Ain Jemâa qui englobe également les communes rurales d'Ain Orma, Dar Oum Soltane, Ain Kerma, Ait Ouallal et Oued Roumane. Ain Jemâa est l'un des principaux centres de la Commune.
- Zone II : **Zone de Moulay Driss Zerhoun**. Elle s'étale sur une grande partie des communes de Mghassyinine, Oualili et Nzala. Elle fait partie de la zone d'action du CT de Beni Ammar (sis Moulay Driss), qui correspond au Cercle Moulay Driss et comporte 3 autres communes rurales, Kermet Ben Salem, Sidi Abdella El Khyat et Charkaoua. Elle est limitrophe avec la CR de Dkhissa au Sud et avec la province de Sidi-Kacem Au Nord. Malgré l'étendue de la zone du CT de Moulay Driss, la SAU au niveau de l'ensemble des 6 communes est de l'ordre de 36000 hectares. Le reste est représenté par des forêts, des matorrals et terrains incultes. La géomorphologie de la zone est caractérisée par la présence d'une chaîne de montagne qui présente un relief accidenté sur une grande partie de la zone. L'altitude variant de 600 à 1180 mètres. Les précipitations avoisinent les 600 mm (relativement supérieures au reste de la région de Meknès). En dehors des chaînons de montagne où les sols varient du squelettiques à des sols calcaires calci-magnésiques peu profonds, le reste de la zone est dominé par des sols argileux et argilo-calcaires formés sur des marnes.
- Zone III : **Zone de Dkhissa-Mhaya**. s'étale sur un couloir entièrement localisé sur le Plateau du Sais et couvre les trois Communes Rurales Dkhissa, Oued Jdida et Mhaya, et qui longe la route Nationale Meknès-Mhaya. C'est une zone à fort potentiel agricole et oléicole, caractérisée par des sols de bonne qualité occupant plus de 70% de la SAU. Elle connaît une extension importante des plantations d'olivier. Lieu de plusieurs pépinières de production de plants d'olivier.

SECTION V RESULTATS DU DIAGNOSTIC

V.1 Constats spécifiques à chaque zone

V.1.1 Zone de Ain Jemaâ

V.1.1.1 Importance de l'olivier dans la zone

La Superficie de l'olivier au niveau de la Commune Rurale de Ain Jemâa est d'environ 2500 hectares. Elle représente environ la moitié des plantations oléicoles de l'ensemble de la zone du CT (5550 hectares). L'olivier est l'espèce arboricole dominante au niveau de cette commune, représentant environ 97% des plantations fruitières. Seuls 400 hectares sont irrigués.

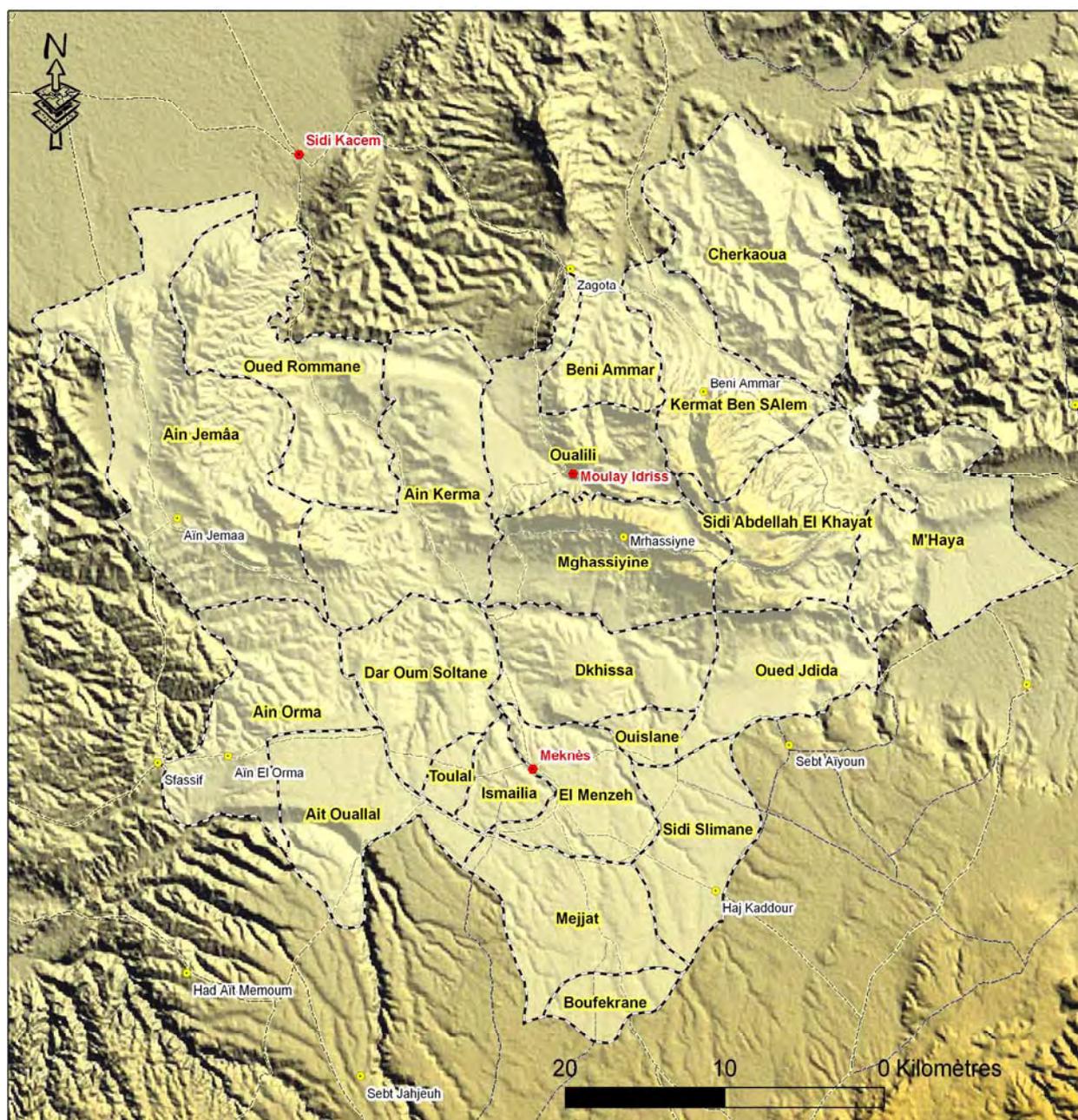


Figure 1. Carte du découpage communal de la province de M'eknès illustrant la localisation des communes faisant partie des zones concernées par le diagnostic

V.1.1.2 Age des plantations

L'âge des vergers d'olivier dans la zone de Ain Jemâa est plus ou moins équilibré (Tableau 1). Les plantations dont l'âge est supérieur à 50 ans ne représentent que 20% environ, alors qu'elles dépassent 60% à Moulay Driss. La classe d'âge inférieure à 7 ans témoigne de l'importance des nouvelles plantations constatées durant les 5 dernières années dans cette zone.

Tableau 1. Classe d'âge des oliveraies de la commune Rurale d'Ain Jemâa.

Classe d'âge (ans)	< 7	8-15	15-26	26-50	>50
Superficie	1490	910	820	1240	1090
% en superficie oléicole	26,8	16,4	14,8	22,3	19,6

(Source: CT Ain Jemâa)

La répartition des classes d'âge par rapport à la zone de Moulay Driss montre que l'extension de l'olivier dans cette région est plus ou moins récente.

V.1.1.3 Statut foncier des terres

Le statut foncier des terres dans la zone montre la dominance des terres Melk avec une proportion d'environ 79%. Les terres de la réforme agraire détenues par les coopératives de la réforme agraire ne représentent que 804 hectares.

Tableau 2. Statut foncier des terres dans la Commune Rural de Ain Jemâa.

Statut	Melk	Guich	Domanial	Réforme agraire	Collectif
Superficie	14916	130	2486	804	264
%	80,2	0,7	13,4	4,3	1,4

(Source: CT Ain Jemâa)

Toutefois, un important débat a été soulevé lors de ce diagnostic sur la question du statut foncier, d'une part, en relation avec les possibilités d'octroi de crédits et de primes à l'investissement, et d'autre part, en relation avec les possibilités d'intervention du programme AAI. Les principaux aspects suivants ont été relevés:

- Les terres privées, mais qui ne sont pas titrées : la justification de la propriété de la terre est souvent difficile vis-à-vis du dossier pour le crédit agricole, ce qui limite les chances d'octroi de crédits, de primes à l'investissement et de subvention de l'Etat. Toutefois, on peut considérer cette situation peu contraignante, car elle peut être facilement levée par une procédure d'enregistrement et de cadastre à titre individuel.

- Les terres des coopératives de la réforme agraire: même si ces terres ont été subdivisées entre les adhérents de la coopérative, elles restent néanmoins au nom de la coopérative. Toute initiative d'aménagement et d'investissement doit être faite au nom de la coopérative et doit avoir le consentement de l'ensemble des adhérents. D'une part, les crédits obtenus sont au nom de la coopérative, et d'autre part les investissements réalisés sont également au nom de celle-ci. Néanmoins, à l'intérieur de ce statut on distingue deux dispositions assez différentes :
 - Des adhérents qui jouissent de « terres individuels » : où des lots ont été attribués au préalable à leurs usagers lors de la création de la coopérative. Si une cession de ce type de terre s'opère, chaque adhérent s'appropriera la division qui lui a été attribuée. Dans ce cas, il y'a moins de risque pour opérer des efforts d'aménagements et d'investissements individuels personnels où à travers la coopérative.
 - Des adhérents qui jouissent « des terres en co-propriété »: où les lots de terres ont été répartis par les adhérents eux-mêmes. Dans ce cas, toute initiative qui peut être engagée par les usagers sur les terres dont ils jouissent actuellement peut être sujette au risque de de la remise en cause de la répartition à tout moment, notamment, si une cession de ces terres est envisagée. L'agriculteur qui a consenti des efforts et des investissements personnels sur une parcelle donnée, risque de se retrouver dans l'éventualité d'une telle cession sur une autre parcelle ou peu où rien n'a été fait.

Par conséquent, toute action envisagée avec les coopératives de la réforme agraire présenterait des avantages et des inconvénients :

- Des avantages, dans la mesure où le statut de coopérative permet, d'une part, de mettre à la disposition de celle-ci des moyens qui seront gérés et utilisés en communs, et d'autre part, de réaliser des bénéfices au cas où des actions menant au marché sont envisagées. Aussi, les demandes de crédits peuvent être faites au nom de la coopérative sans besoin d'avoir des garanties foncières ;
- Des contraintes, dans la mesure où des réticences et des incertitudes sont exprimées dans le cas des terres en co-propriété.

La coopérative de la réforme agraire reste tout de même une forme d'organisation professionnelle (sous tutelle du Ministère de l'Agriculture) qui offre un cadre d'intervention de projets pilotes dont l'impact est souhaité sur un grand nombre d'agriculteurs.

V.1.1.4 Structure des exploitations

La majorité des exploitations qui comportent de l'oléiculture, abstraction faite de leur taille, pratiquent également d'autres cultures (céréales, légumineuses, etc), souvent en présence d'un élevage temporaire ou permanent. La taille dominante des exploitations est inférieure à 5 ha. Cependant, la taille de l'exploitation ne reflète pas nécessairement son niveau de technicité. On peut rencontrer des exploitations de petite taille mais qui ont un niveau de technicité et de conduite élevé.

Tableau 3. répartition des exploitations selon leur taille dans la Commune Rural de Ain Jemâa

Classe de taille	0 à 5	5-10	10-20	20-50	50-100	>100
Superficie (ha)	3000	2900	3200	3100	2100	5000
%	15,5	15,0	16,6	16,1	10,9	25,9

(Source: CT Ain Jemâa)

La densité moyenne des plantations rencontrées est de l'ordre de 100 arbres/ha en bour et 200 arbres/ha en irrigué. Elle est plus importante que celle constatée à Moulay Driss ou les plantations ne dépassent pas 140 arbres/ha. De nouvelles plantations sur la route de Ras Jerri ont adopté un mode semi-intensif avec des densités plus élevées (~300 à 400 arbres/ha).

Parmi les 5550 hectares d'olivier de la zone du CT d'Ain Jemâa, seules 400 hectares environ sont conduites sous irrigation à dominance gravitaire.

V.1.1.5 Profil variétal

La picholine marocaine est la variété la plus dominante. Les recensements réalisés jusqu'à présent par le CT n'enregistrent que quelques exploitations sur un total de 130 hectares qui ont adopté les variétés Haouzia, Menara, Dahbia, Picholine de Languedoc et arbéquine.

Lors des entretiens avec les agriculteurs, même le nom de la picholine marocaine n'est pas connu pour la plupart. L'olivier planté est considéré comme étant l'arbre « beldi », hérité depuis plusieurs générations; quelques agriculteurs seulement connaissent l'existence d'autres «variétés» telles que la «Meslala» (table) et la «Tounsia» (huile).

Toutefois, certains agriculteurs déclarent avoir entendu dire que de nouvelles « variétés » plus productives ont été introduites (adoptées) par de grands agriculteurs de la région (ex : Chami, Lamrani, etc), mais à leur connaissance ces variétés ne peuvent être plantées que sous irrigation.

V.1.1.6 Conduite technique

La pratique des cultures intercalaires

L'olivier est conduit en intercalaire avec d'autres cultures durant au moins les 5 à 6 premières années de plantation. Les faibles densités adoptées permettent souvent de bénéficier de l'espace inter-ligne jusqu'à ce que les arbres développent une frondaison qui limite la pénétration d'un ensoleillement suffisant pour la culture sous-jacente. Peu nombreuses sont les situations où l'olivier est conduit sans cultures en dérobé.



Cette pratique, quoi qu'elle permet aux agriculteurs de maintenir une certaine rente de leurs terres en attendant que les arbres entrent en production, peut d'un autre côté induire une compétitivité vis-à-vis des éléments nutritifs et de l'eau, en particulier en situation de bour, et plus encore en conditions de sécheresse.

La Taille

Dans cette zone, on constate que la taille des oliviers est pratiquée sur un grand nombre de vergers, mais avec des degrés d'efficacités différents. Néanmoins, il est difficile de cerner la proportion des vergers taillés par rapport à l'ensemble des oliveraies de la zone.

Les agriculteurs maintiennent souvent un grand nombre de charpentes émanant à la base du sol. Rares sont les situations où l'olivier est conduit sur un seul tronc. Les arbres taillés ne subissent pas de traitements d'hiver, ni de badigeonnage des plaies des tailles pour éviter l'attaque des maladies sur des zones de coupe.

Des journées de démonstration sur la taille ont été réalisées dans la région dans le cadre des programmes d'action annuels du CT. Seulement, ces journées ont été considérées insuffisantes car elles n'ont pas touché un grand nombre d'agriculteurs. Si de telles actions sont à reconduire dans le futur, elles doivent être réalisées avec l'assistance de spécialistes en taille et destinées à deux groupes cibles différents:

- A des groupes d'agriculteurs, pour les sensibiliser à l'importance de la taille, et leur donner un minimum d'expérience pour qu'ils puissent réaliser cette tâche eux-mêmes sans porter préjudice à l'arbre.
- A un groupe de jeunes agriculteurs/tailleurs de la zone pour constituer une équipe de tailleurs qualifiés qui maîtriserait bien la technique et qui pourrait avec le temps transmettre leur savoir-faire à d'autres agriculteurs.

La fertilisation

L'importance de la fertilisation est connue chez la plupart des agriculteurs, car elle est pratiquée, à des degrés variables sur différentes cultures, notamment les céréales. Cependant, son utilisation sur l'olivier est peu rencontrée. L'olivier est implicitement considéré comme un arbre rustique qui n'est pas très exigeant en terme de fertilisation. L'apport de fumier est pratiqué dans quelques situations seulement, notamment dans le cas des exploitations disposant d'élevage. Les fréquences d'apport sont très irrégulières et les doses restent insuffisantes.

Dans les cas où des cultures intercalaires sont pratiquées avec l'olivier, celui-ci bénéficie indirectement des engrais apportés à ces cultures.

Toutefois, l'absence de la fertilisation est attribuée par certains agriculteurs à l'absence d'informations ciblée pour l'agriculteur (fiche technique simple, surtout en langue arabe) et à l'insuffisance de l'encadrement technique.

La protection sanitaire

Les prospections et études réalisées dans la zone de Meknès en général, ont montré l'existence de plusieurs maladies sur l'olivier. Les plus importantes sont l'œil du paon, le psylle, l'oïdium, la fumagine, la teigne, la mouche, etc. Leur sévérité varie d'un verger à l'autre selon les conditions climatiques et le niveau d'entretien qu'accordent les agriculteurs.

Les entretiens réalisés avec les agriculteurs ont permis de confirmer le fait que la majeure partie des vergers de cette zone ne reçoit pas de traitements phytosanitaires. Quelques cas seulement font recours à quelques traitements à titre curatif pour des maladies communes telles que l'œil du paon, le psylle, la fumagine, etc. Seule une minorité dispose de plannings réguliers pour le contrôle sanitaire sur toute la campagne.

Le manque de traitement généralisé sur l'ensemble des vergers ne permet pas de cerner certaines maladies, et par conséquent, les vergers traités se trouvent souvent à proximité d'autres qui sont restés non traités, favorisant ainsi la persistance des foyers et la dissémination des agents pathogènes.

Quelques maladies seulement sont reconnaissables par les agriculteurs, témoignant de la grande méconnaissance des aspects sanitaires de l'olivier malgré les efforts d'encadrement des agents du CT. Les agriculteurs se forcent parfois de traiter lorsque les dégâts sur les arbres arrivent à des niveaux critiques. Les conseils sont souvent cherchés auprès de voisins ou au niveau des revendeurs de produits phytosanitaires.

Le manque de connaissance des agriculteurs en matière de protection sanitaire et l'absence de fiches techniques sur les principales maladies qui sévissent sur l'olivier est donc un handicap majeur qu'il faudrait lever pour améliorer la productivité de l'olivier.

La récolte

Elle est exclusivement réalisée au gaulage. Toutefois, il faut noter que les dommages causés par le gaulage varient selon le niveau de précaution et la discipline observée par les ouvriers engagés pour cette tâche. Les agriculteurs sont conscients que la pratique de la récolte au gaulage est fonction de l'expérience des ouvriers et que l'impact est bien discernable d'une catégorie d'ouvrier à une autre, ainsi que selon le mode de recrutement, à la tâche, ou à la journée. Souvent, plus de dommages sont constatés lorsque les ouvriers sont peu qualifiés et recrutés à la tâche. Aussi, les femmes ouvrières sont plus prudentes que les hommes. D'un autre côté, on reconnaît que lorsque les oliviers sont malades, le gaulage cause plus de dommages.

Les conditions de récolte sont également soulevées comme un facteur important. La récolte coïncide souvent avec la période pluviale où le sol est souvent humide. Les agriculteurs estiment que si les précautions de collecte au sol ne sont pas observées, une partie des olives passe une période assez prolongée dans des conditions qui l'assujettit à une dégradation de sa qualité aussi bien sous l'effet de l'humidité que des attaques d'insectes et de champignons. Lorsque ces fruits sont collectés et mélangés avec le reste de la récolte, ils risquent ainsi de causer une dégradation (moisissure, pourriture, etc) d'une grande partie des olives, surtout, si celles-ci sont entreposées pour une longue durée.

La durée récolte-trituration est souvent longue. Cette durée comporte souvent trois étapes dont la durée (quelques jours à plusieurs semaines) varie énormément d'un agriculteur à l'autre et d'une unité à l'autre, à savoir :

- Une première étape sur le champ dont la durée varie selon le temps de déroulement de récolte (taille du verger, main d'œuvre engagée, conditions climatiques, etc).
- Une deuxième étape chez l'agriculteur dont la durée dépend de la disponibilité de l'agriculteur et de sa proximité vis-à-vis d'une unité de trituration,
- Une troisième étape au niveau de l'unité de trituration, et dont la durée varie selon sa capacité de traitement et selon l'offre de la saison.

Le prolongement de ces trois phases n'est pas vu par tous les agriculteurs comme étant un handicap qui pèse sur la dégradation de la qualité des olives et celle de l'huile d'olive produite. Pour certains, tant qu'on utilise le sel sur les olives, celles-ci peuvent être conservées sans beaucoup de dommages.

Les débats ont permis de faire ressortir que ces facteurs peuvent être levés par :

- La sensibilisation des agriculteurs et des unités de trituration aux dommages qui sont engendrés par un stockage prolongé des olives, surtout si ce stockage est réalisé dans des conditions déplorable.

- La disponibilité, à proximité, d'infrastructure de transformation avec une capacité de traitement qui peut satisfaire l'offre;
- La création de liens avec les grandes industries de la région qui ont la capacité d'absorber une grande partie de la récolte. De tels liens seraient également en faveur de la mise en place d'un calendrier de récolte qui permettrait d'éviter l'encombrement au niveau des unités.

V.1.1.7 Production

Les rendements déclarés sont très variables. Les estimations selon la production à l'arbre varient d'environ 1 à 3 tonne/ha en situation de bour. La faiblesse et les variations des rendements sont attribuées à :

- L'âge des plantations
- La non maîtrise de la conduite technique (qui est liée au niveau de connaissance technique et des moyens matériels et financiers des agriculteurs),
- L'absence de possibilités pour l'irrigation
- L'alternance qui est incriminée à plusieurs facteurs, à savoir, la récolte anarchique au gaulage, à la sécheresse, aux gelées, aux maladies, etc,
- La négligence des agriculteurs vis-à-vis de l'olivier comparativement à d'autres arbres fruitiers.

Les rendements en huile obtenus sont également variables et fluctuent entre 16 et 22 litres/qx. Cette variation est attribuée à plusieurs facteurs, notamment, l'origine des olives (terroirs), les conditions climatiques (pluviométrie en période de maturation), la date de récolte et la durée récolte-trituration.

V.1.1.8 Evolution de la place de l'olivier dans la zone

La zone de Ain Jemaâ présente de vastes espaces de terres agricoles essentiellement réservés à la céréaliculture. A l'exception des zones où les ressources en eaux sont disponibles, et là où les agriculteurs ont les moyens de creuser et pomper les eaux de nappes, le reste est conduit de manière pluviale. Les possibilités et les alternatives de reconversion sont donc fonction (i) d'abord de la disponibilité en eau et (ii) des moyens d'investissement de l'agriculteur.

La région a connu cette année une forte demande sur les plants subventionnés par l'Etat. Le CT d'Ain Jemâa avait enregistré une demande de 120000 plants, mais qui n'a été satisfaite qu'à hauteur de 39000 plants, ce qui ne représente que le tiers de la demande. Les agriculteurs motivés par la mouvance constatée pour l'olivier ainsi que par les campagnes de sensibilisation du CT ont pris l'initiative de préparer leurs terrains et creuser même les trous de plantation selon les prévisions faites. Or l'inadéquation enregistrée entre la demande et l'offre octroyée au CT a provoqué une certaine déception chez les agriculteurs qui n'ont pas les moyens pour s'approvisionner en plants dont le prix variait de 8 à 12 Dhs. Quelques agriculteurs avertis sont restés attachés à leur programme ; ils se sont approvisionnés en plants eux même et ont formulé leur dossier pour bénéficier de la prime à l'investissement.

On note également, comparativement aux années précédentes, une certaine demande pour les nouvelles variétés, telle que l'arbequine. Cette demande reste très négligeable par rapport à la picholine, mais dénote quand même un intérêt pour la diversification du profil variétal. Toutefois, ni les agents du CT, ni les agriculteurs, n'ont une bonne connaissance sur la gamme de variétés offertes par les pépiniéristes locaux. Aussi, les agents du CT affirment n'avoir aucune connaissance sur les exigences d'adaptation, les caractéristiques, le mode de conduite et les potentialités de ces nouvelles variétés afin de pouvoir conseiller au mieux les agriculteurs qui veulent adopter d'autres profils. Par conséquent, en l'absence de données et d'informations précises sur ces variétés, les agriculteurs, même ceux qui disposent de pré-requis pour l'adoption de nouvelles variétés, restent prudents (ou méfiants) pour s'y aventurer.

Il est donc recommandé d'établir des fiches descriptives par variété et les mettre à la disposition des différentes structures et entités concernées, et qui se chargeront également de les transmettre aux agriculteurs, à savoir :

- Le Bureau des Plantations fruitières de la DPA de Meknès
- Les CT
- Les pépiniéristes
- Autres (l'ENA, l'ITH, Chambre d'Agriculture, etc...)

V.1.1.9 Organisation socio-professionnelle:

Trois formes d'organisation sont rencontrées dans la zone:

- Les coopératives de la réforme agraire (dont certaines sont organisées en association; le cas de l'association Al Khir)
- Les coopératives agricoles
- Les associations à caractère de développement rural.

Chaque forme présente des spécificités propres en terme de fonctionnement, de gestion, etc. L'analyse de ces aspects n'a pu être approfondie durant ce diagnostic en raison du temps limité qui lui a été accordé. On ne peut ici que rappeler les principaux traits suivants :

- Coopératives de la réforme agraire : créées après l'indépendance pour faire bénéficier les agriculteurs des terres récupérées du temps de la colonisation. Les terres et les biens sont utilisés et gérés en commun. Ils sont soumis à un règlement particulier pour les partages. Ces coopératives sont sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Les membres du bureau sont élus parmi les adhérents. Le directeur est un fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture et désigné par celui-ci.
- Coopératives agricoles: un groupement de personnes physiques, qui conviennent de se réunir pour créer une « entreprise » autour d'un intérêt commun. La coopérative agricole est censée servir exclusivement ses membres. Elle est soumise à la tutelle de l'ODECO. Les membres du bureau sont élus et le directeur est désigné ou recruté par la coopérative. Les moyens investis sont communs et les bénéfices sont partagés.
- Associations: créées pour un but *non lucratif* : Le but est souvent orienté vers des actions civiques, sociales et de développement local. Les efforts sont volontaires,

les moyens sont investis pour servir les adhérents. L'association peut recevoir des fonds d'appui, mais n'est pas supposée faire de bénéfices.

Les deux principales coopératives de la réforme agraire rencontrées dans la région sont la Coopérative Solh et la coopérative Sidi Chbani. Elles détiennent chacune un espace agricole assez vaste (environ 180 et 350 ha respectivement) avec des terres de bonne qualité, incluant aussi bien des terres affectées à titre individuel qu'à titre de co-propriété. Ces deux coopératives sont adhérentes, à côté d'autres agriculteurs, à l'association Al khir créée en 2003 à la suite d'une initiative de la DPA de Meknès qui vise l'organisation des agriculteurs autour d'une unité (continue) de trituration d'huile d'olive offerte dans le cadre du programme oléicole de Meknès..

Même si le statut de l'association Al khir prévoit des objectifs et des missions multiples, son activité est restée limitée à faire bénéficier ses adhérents de l'unité de trituration. Aucune autre action n'a été entreprise jusqu'à présent.

L'association Al khir reconnaît l'appui reçu en terme d'encouragement à l'organisation et en terme d'octroi de l'unité, mais dénote quand même plusieurs points limitants :

- La capacité de trituration insuffisante de l'unité (150 kg/heure) qui ne peut pas satisfaire les demandes de ses adhérents et par conséquent engendre de longues périodes d'attentes ;
- Les charges de fonctionnement de l'unité sont presque les mêmes comparativement à d'autres unités de grande taille ;
- L'insuffisance en matière de la formation et d'encadrement du personnel pour bien gérer et entretenir l'unité ;
- Le service après vente presque absent.
- L'octroi de l'unité sans équipement annexe, telle que les citernes de stockage de l'huile ;
- L'absence d'information (ou de liens) sur le marché pour l'écoulement de la production.

Dans ce sens, les débats ont fait ressortir les sollicitations et propositions suivantes :

- L'augmentation de la capacité de trituration
- L'aménagement du local pour répondre aux normes d'hygiène
- La mise en place de futs ou citernes (de préférence en inox) pour le stockage de l'huile d'olive dans des conditions d'hygiène appropriées en attendant sa commercialisation.
- La mise en place d'un calendrier de récolte des olives et d'un système de gestion au niveau de l'unité qui permettrait d'échelonner l'activité de trituration et d'éviter les encombrements au niveau de l'unité. Ceci réduirait l'entreposage prolongé des olives et par conséquent éviterait leur dégradation.
- La formation sur les pratiques de récolte et de trituration pour obtenir une huile de qualité.
- La nécessité de réaliser des voyages d'étude pour observer les différents modèles adoptés.

- L'établissement de liens avec les industriels pour commercialiser les olives ou l'huile d'olive. Le cas de « Azarou » à Ain Mechkouk a été également soulevé comme exemple d'entreprise potentielle (produisant et exportant l'huile d'olive de la région) avec laquelle des liens de commercialisation peuvent faire bénéficier mutuellement les deux parties.

V.1.2 Zone de Moulay Driss

V.1.2.1 Importance de l'olivier dans la zone

Les plantations d'olivier sont concentrées sur les versants nord de Dhar Nsour et sur les piedmonts de Mghassiyine à une limite d'altitude qui ne dépasse pas 900 mètres.

Dans le cas de la zone de Moulay Driss, on peut distinguer deux terroirs particuliers:

- La zone de Beni Ammar, située sur les versants et replats nord des montagnes de Moulay Driss
- La zone de Oualili et Mghassiyine longeant les versants et replats du côté sud.



La zone présente un large territoire de plantation d'olivier qui s'étale depuis Beni Ourred à l'Ouest à Mousaoua à l'Est. Les zones limitrophes aux domaines forestiers, sont appelées «oliviers des Ghaba» (oliviers des forêts). Au niveau de ces zones, les plantations sont aléatoires et dispersées. Plus on descend vers les piedmonts et les terrains en plats, plus les plantations sont régulières.

Tableau 4. Importance de la SAU et de la superficie d'olivier dans la zone du CT de Moulay Driss[‡]

Communes	SAU	Superficie de l'olivier	%
Mghassiyine		1950	24,6
Oualili		1600	20,2
Nzala de Beni Ammar		1850	23,4
Sous-Total		5400	68,3
Kermet Ben Salem		1230	15,5
Sidi Abdella		700	8,9
Cherkaoua		580	7,3
Total du CT		7910	

(Source: CT Moulay Driss)

L'olivier est la principale espèce fruitière dans la zone. Elle est présente sur environ 8000 hectares (zone du CT) et constituant ainsi plus de 90% des plantations arboricoles et environ 22% de la SAU.

La SAU au niveau du CT de Moulay Driss est inférieure à celle de Ain Jemaâ malgré



[‡] La vraie dénomination du CT de Moulay Driss est en fait CT de Beni Ammar. Son vrai siège est à Nzala de Beni Ammar (lieu de l'actuel sous-CT).

l'importance de son espace en terme de superficie globale. Ceci est dû au fait que la zone de Moulay Driss englobe une large partie en tant que forêts, parcours et incultes, en particulier sur les chaînons de montagne qui la traversent.

La zone de Moulay Driss est une aire de production oléicole par excellence. Elle abrite encore des oliviers datant de l'époque des Mérinides. La ville de volubilis abrite une unité de trituration qui témoigne de la présence importante de cette denrée depuis l'empire romain.

Encadré 1 : *L'olivier est un arbre rustique, qui a défié les difficultés vécues au cours de l'histoire. C'est aussi un symbole pour la région. L'activité autour de cet arbre, notamment en période de récolte fait bénéficier non seulement les autochtones, mais aussi une main d'ouvre provenant des régions voisines. L'olivier est un arbre sacré qu'il faut protéger pour les générations futures (citation d'un agriculteur).*

V.1.2.2 Caractéristiques des vergers

Les oliveraies de la zone sont caractérisées dans l'ensemble par un vieillissement assez avancé. Les plantations dont l'âge dépasse 50 ans représente environ les 2/3 des oliveraies dans les communes de Mghassiyine et Qualili.



Tableau 5. Répartition des âges des oliveraies de la région de Moulay Driss

Communes	< 7 ans	7-50	>50	% >50
Mghassiyine	200	500	1250	64,1
Qualili	80	590	930	58,1
Nzala de Beni AMmar	190	920	740	40,0

(Source: CT Moulay Driss)

Si on remarque que l'âge des plantations est assez avancé, cela veut dire que la majeure partie des vergers a été plantée par des générations passées qui ne sont pas celles qui les exploitent actuellement. La cadence de renouvellement, indique que les générations actuelles ne plantent pas autant. Ce constat est valable également pour d'autres arbres fruitiers et pour la vigne. A titre d'information, les versants de Mghassiyine abritaient dans le passé d'importants vignobles qui ont disparu progressivement. A présent, on ne retrouve que quelques pieds disparates qui en témoignent.

V.1.2.3 Statut foncier

Les données relatives au statut foncier des terres au niveau des trois communes concernées, notamment celles plantées en olivier, n'étaient pas disponibles au moment de la réalisation de ce diagnostic. Les données globales à l'échelle de la zone du CT montrent que le statut melk est dominant. Cependant, et comme pour le cas de Ain Jemâa, malgré la dominance du melk, la majorité des terres privées ne sont pas nécessairement enregistrées et titrées, ce qui pose souvent des problèmes lors de l'accès au crédit et à la prime d'investissement relative aux plantations.

Aussi, on peut noter que les terres oléicoles à statut juridique « Habous » sont d'une superficie d'environ 3000 hectares, représentant ainsi 38% du patrimoine oléicole de cette zone. Elles correspondent notamment aux anciennes oliveraies des flancs de Beni Ouerred-Hamraoua-Moussaoua et sur la route de Volubilis. Ce statut présente un mode particulier de gestion qui est dénommé localement par « Mougharassa ». La terre est concédée par contrat à long terme à l'agriculteur qui se charge de sa plantation et de son entretien. Quand les arbres arrivent à production, l'agriculteur a droit au tiers, alors que les deux autres tiers sont vendus aux enchères. Au moment de ces enchères, les agriculteurs locaux s'arrangent souvent pour que ces deux tiers reviennent à chacun des contractants. Les oliveraies sur les terres Habous présentent donc un mode de contractualisation qui risque d'être contraignant, d'une part aux possibilités de mise en valeur et d'investissement par les agriculteurs, et d'autre part à toute intervention de projet de développement, étant donné que la part de rente la plus importante sur ces oliveraies est récupérée par les Habous et non par l'agriculteur.

Toutefois, il est proposé de revoir le mode de contractualisation en tant qu'aspect de « réforme juridique » afin qu'il soit en faveur d'une durabilité de gestion de ce type de terres.

V.1.2.4 Structure des exploitations

En raison de la complexité du terrain et de la densité de la population, les exploitations et les oliveraies de la région de Moulay Driss et Mghassiyine sont de tailles plus exiguës.

A Moulay Driss, la situation est plus complexe, et s'aggrave de plus en plus par les partages successifs des héritages. Plus de 80% des plantations sont d'une superficie de moins de 2 hectares. On peut rencontrer des oliveraies de moins de 2 hectares qui sont morcelées dans l'indivision à plus de 10 parcelles appartenant à des héritiers successifs. On peut trouver également des situations où la terre et les oliviers qui y sont plantés appartiennent à des personnes différentes. Dans d'autres cas, un arbre peut appartenir à plusieurs personnes et que ces derniers ne sont pas nécessairement tous en place. Ces situations compliquent, d'une part les décisions sur la conduite et l'entretien des vergers (ou des arbres) en question, et d'autre part, les décisions sur les possibilités de changements (investissements).

V.1.2.5 Profil variétal

Le profil variétal est presque entièrement dominé par la picholine marocaine. Selon les données du CT, un seul agriculteur (Domaine Krikech à Nzala) qui a introduit la variété arbéquine sur une dizaine d'hectares. Ici aussi, le nom même de la picholine marocaine n'est pas connu pour la plupart. La «variété/écotype» Tounsia est présente sur les montagnes de Beni Ammar et Talaghza.

V.1.2.6 Conduite technique

Malgré l'absence d'entretien aux vergers, les agriculteurs ont quand même une certaine référence pour ce qui peut être considéré comme bonnes pratiques de conduite. Quelques vergers de la zone (Krikech, Moulay Driss Alaoui,...) ont été cités comme étant des vergers qui peuvent donner l'exemple.

La Taille

La taille est très peu pratiquée dans la région. A titre d'exemple, sur le transects réalisés durant ce diagnostic depuis Moulay Driss jusqu'à N'zla de Beni Ammar (zone à dominance d'olivier), deux vergers seulement montrent une structure qui témoigne d'une taille de nettoyage, et un seul verger a subi une taille de rajeunissement.

Les raisons avancées pour l'absence de taille sur les vergers d'olivier sont diverses et parfois non justifiées, à savoir:

- La non maîtrise de cette technique et l'absence de main d'oeuvre qualifiée ;
- La taille n'apporte pas grand-chose à l'arbre ;
- Le coût élevé de la main d'oeuvre, surtout que la taille coïncide avec la récolte qui est également très épuisante en coût de main d'oeuvre ;

D'un autre côté, le vieillissement des plantations assez marqué au niveau de cette zone appelle impérativement à la réalisation de taille de rajeunissement pour revivifier les arbres d'olivier. Cependant, un dilemme est fortement soulevé vis-à-vis de cet aspect. D'un côté, les agriculteurs reconnaissent, mais acceptent difficilement, que le rabattement par des tailles sévères présente un avantage certain pour le rajeunissement des arbres vieillissants, mais d'un autre côté, ils voient que cette pratique va les priver de la production pendant au moins 3 années consécutives.

Certains agriculteurs ont choisi, pour palier à ce problème, de pratiquer chaque année un rabattement progressif sur un nombre réduit d'arbres. Ceci permet de maintenir un revenu partiel de leurs vergers en attendant que l'ensemble de l'oliveraie soit rajeuni. Cette méthode est donc un bon compromis, mais elle présente le désavantage d'engendrer un déséquilibre dans le verger du point de vue structure des arbres.

La pratique des cultures intercalaires

La pratique des cultures intercalaires n'est pas généralisée chez tous les agriculteurs. Dans le cas des oliveraies sur terrains à forte pente, notamment ceux limitrophes à la forêt, la pratique des cultures intercalaires est rare en raison des risques de pâturage. Sur les terrains à topographie modérée, les agriculteurs ont toujours adopté des densités faibles pour se permettre des cultures en dérobé. Toutefois, on reconnaît que les céréales peuvent être préjudiciables à l'olivier comparativement aux légumineuses (certainement dû au fait que les légumineuses sont des cultures nettoyantes et qui laissent un résidu d'azote le sol suite à leur capacité de la fixation de celui-ci).

Les traitements phytosanitaires

Ils sont pratiqués dans moins de 5% des cas mais pour quelques maladies seulement. Les traitements sont tardifs. Leur réalisation sur des arbres de grandes tailles avec de petits équipements (pulvérisateur à dos) ne permet pas d'assurer une efficacité des applications. Les branches éloignées ne sont pas touchées.

la gestion de l'eau

Malgré le fait que la plupart des agriculteurs qui possèdent des vergers en bour se plaignent de l'impact de la sécheresse, on remarque que les techniques de conservation de l'eau (impluviums, banquettes, gradins, etc) ne sont pas adoptées même sur les terrains en forte pente, où les ruissellements et l'érosion réduisent les chances d'infiltration au niveau du sol.

Entretien

Le labour du sol est une mesure qui est pratiquée sur environ la moitié des plantations pour l'enfouissement des mauvaises herbes. Il est réalisé surtout à l'araire dans le cas des sols sur pente forte et au cover-crop sur les terrains à topographie modérée. La fréquence de ces labours reste toutefois faible (une fois par an) et n'est pas suffisante pour assurer un entretien efficace des vergers, surtout en années de bonne pluviométrie. Aussi, la période de passage n'est pas bien ciblée. Elle est souvent tardive, ce qui engendre d'un côté un épuisement de l'humidité du sol, et d'un autre côté l'arrivée des mauvaises herbe à maturité et la production de semences qui se restituent de nouveau dans le sol.

Les traitements chimiques pour le désherbage sont absents en raison des coûts qu'ils engendrent.

Fertilisation

Contrairement à la zone de Ain Jemâa, l'apport des engrais pour l'olivier dans cette zone est presque quasi absent. L'apport du fumier est pratiqué dans quelques rares cas seulement, mais à des quantités qui restent très faibles et irrégulières.

Récolte

La récolte est souvent tardive souvent entre décembre et Janvier, parfois même jusqu'à fin février. Ce retard est justifié par les agriculteurs au fait que l'arbre a plus de temps pour profiter des pluies automnales, le fruit prend plus de calibre et développe plus d'huile. La plupart des agriculteurs déclarent qu'ils attendent souvent jusqu'à ce que les olives deviennent noires avant de récolter.

Ces éléments montrent donc qu'il existe un manque de connaissance concernant la période optimale de récolte permettant de concilier « le rendement en huile » et « la qualité de huile » obtenus.

V.1.2.7 Production

Les rendements déclarés par les agriculteurs de la zone sont très variables et dépendent de plusieurs facteurs (âge, densité, bour/irrigué, entretien, etc). Les chiffres recueillis lors de ce diagnostic sont disparates et parfois surprenants. Certains agriculteurs affirment obtenir en année de bonne production des rendements qui dépassent 4 tonnes/ha en bour (plus de 40 kg/arbre), et les 10 tonnes/ha sous irrigation (100 kg/arbre avec une densité de 100arbres/ha) et ce malgré le peu, voir même, l'absence d'entretien.

Néanmoins, les rendements recensés par le CT sur une période allant de 1985 à 2004 montrent des variations de rendement allant d'un rendement moyen minimum de 0,05 tonnes/ha en 92-93 et 99-00 à un maximum de 6 tonnes/ha en 2004 (bour et irrigué confondus). Sachant que les statistiques sur les productions d'olive sont d'une importance capitale pour appréhender le potentiel de la zone et cibler les actions de développement, une enquête plus élargie et plus approfondie est indispensable afin de préciser les données, ne serait-ce que pour les trois à cinq dernières années.

Les faibles productions enregistrées peuvent être attribuées à la conjugaison des facteurs suivants:

- Age des plantations
- L'absence d'entretien, de taille, de contrôle phytosanitaires, d'apport d'engrais, etc.

- La sécheresse
- Le pâturage
- La faiblesse de la trésorerie et des moyens des agriculteurs

Encadré 2 : *La plupart des agriculteurs ne visite leurs vergers qu'au moment de la récolte ou de la vente de leur production (citation d'un agriculteur).*

La question d'alternance a été également débattue. Les agriculteurs sont conscients de cette contrainte et l'attribuent aux facteurs suivants :

- Le gaulage anarchique.
- Le manque d'eau et la sécheresse
- La taille non adéquate.
- La gelée et les fortes pluies, lorsqu'elle coïncide avec la floraison (mauvaise pollinisation).

Toutefois, quelques vieux agriculteurs nous ont rappelé que l'alternance n'a été sérieusement constatée que depuis le début des années 80. Dans le passé, où les conditions climatiques étaient relativement plus favorables et où les agriculteurs prenaient mieux soin des arbres, l'alternance n'étaient pas un phénomène récurrent.

Les olives de la zone de Moulay Driss sont connues pour leurs rendements particulièrement plus élevés par rapport à d'autres régions. Les taux d'huile enregistrés varient de 18 à 28 litres/qx. Des taux supérieurs à 22 litres/qx sont très communs. Les olives de Moulay Driss sont donc souvent recherchées par les intermédiaires qui les mélangent avec les olives d'autres zones (par exemple de Taounate) pour obtenir des mélanges qui soient acceptables (>18) par les «grandes» unités industrielles au niveau de Fes et Meknès.

V.1.2.8 Evolution de la place de l'olivier dans la zone:

L'agriculteur a vécu des difficultés avec l'olivier notamment à cause des faibles productions qui ne permettent pas d'assurer une bonne rentabilité, situation aggravée par la sécheresse qui a fait chuter la production et a même dans certains cas causé le dépérissement de certaines oliveraies. La forte demande sur les olives et l'huile d'olive notamment constatées cette année, a suscité chez les agriculteurs un regain d'intérêt pour cet arbre. Lorsque les discussions sur les nouvelles plantations sont abordées, les agriculteurs insistent sur le fait qu'il ne faut pas oublier ou négliger le patrimoine existant au dépend de nouvelles orientations de plantation.

On remarque qu'une grande proportion des agriculteurs qui ont participé au diagnostic présente un âge qui peut être approché à plus de 40 ans. En effet, les jeunes ont tendance à migrer vers les grandes villes en quête d'emplois plus rémunérateurs. L'âge avancé des agriculteurs peut d'un côté refléter une accumulation d'un savoir-faire et d'une sagesse dans les relations avec le milieu, mais d'un autre côté, il peut révéler un moindre degré de

prédisposition à s'adapter aux évolutions et à adopter de nouvelles orientations. Les débats engagés permettent de constater, avec un degré de prudence, que les jeunes agriculteurs sont plutôt plus réceptifs et prédisposés, selon leur moyens, à accepter les changements qui s'opèrent dans le secteur.

V.1.2.9 Organisation professionnelle

Cette zone a connu la création de plusieurs associations et coopératives agricoles. On peut citer au moins 5 à Beni Ammar, plus de 4 à Oualili et plus de 4 à Mghassiyine. Cependant, leur vocation, leur degré de motivation et leur niveau de fonctionnement diffèrent largement. Pour la plupart, on remarque une absence d'approche et d'initiative pour la recherche de moyens pour la mise en œuvre d'actions répondant à leurs objectifs.

On peut, cependant citer l'exemple de l'association Anouar, qui a pu, à travers la motivation de certains membres de son bureau, décrocher des appuis de la DPA sous forme d'assistance technique et de matériel agricole (pulvérisateurs, sécateurs, filets). Ces équipements sont mis à la disposition des agriculteurs à tour de rôle, mais ils restent insuffisants pour satisfaire la demande de l'ensemble de ses adhérents.

Pour que ces formes d'organisation puissent mieux servir leurs adhérents, les membres des bureaux qui ont assisté au diagnostic ont soulevé le besoin pressant en terme d'assistance pour les aspects suivants :

- Formulation et élaboration de projets, ainsi que des voies de recherche d'organismes d'appui et de financement.
- Gestion des fonds.
- Maîtrise de certaines pratiques de base en oléiculture
- Amélioration des connaissances en terme d'opportunités de marché.
- Etc.

V.1.3 Zone de Dkhissa Mhaya

V.1.3.1 Importance de l'olivier dans la zone

La superficie totale au niveau des trois communes Dkhissa-Oued Jdida-Mhaya, ainsi que la répartition de la SAU sont données dans le Tableau 6. La SAU des trois communes est d'environ 24100 ha, dont 4580 hectares environ sont plantés en olivier, constituant ainsi l'espèce arboricole dominante, (environ 75% de l'arboriculture fruitière de la zone). La SAU irriguée montre en outre que la zone présente un important potentiel d'irrigation par rapport aux zones de Ain Jemaâ et Moulay Driss.

Tableau 6. SAU et importance de l'olivier dans la zone de Dkhissa

Communes Rurales	Superficie total (ha)	SAU total (ha)	SAU bour (ha)	SAU irriguée (ha)	Superficie de l'olivier (ha)
Dkhissa	8630	7900	7070	830	1280
Oued Jdida	6900	6800	5300	1500	1600
Mhaya	10400	9400	7700	1700	1700
Sous Total (Communes concernées par le projet)	25930	24100	20070	4030	4580
Boufekrane	926	782	725	87	22
Sidi Slimane	7786	7336	6136	1200	310
Mejjat	8584	7992	7392	600	283
Ouislane	1000	500	420	80	40
Total de la Zone du CT	44226	40710	34743	5997	5235

(Source: CT Dkhissa)

V.1.3.2 Age des plantations

L'âge des vergers d'olivier dans la zone de Dkhissa est plus ou moins équilibré (Tableau 7). Dans ce cas aussi, les plantations dont l'âge est supérieur à 50 ans ne représentent que 20%, un pourcentage très proche de celui à Ain Jemâa mais de loin inférieur à celui enregistré à Moulay Driss (60%). La classe d'âge inférieur à 7 ans témoigne également de l'importance des nouvelles plantations installées durant les 7 dernières années dans cette zone.

Tableau 7. Age des plantations d'olivier dans la zone de Dkhissa-Mhaya

Classe d'âge (ans)	< 7	8-15	15-26	26-50	>50
Superficie	753	957	1123	803	944
% en superficie oléicole	16,4	20,9	24,5	17,5	20,6

(Source: CT Dkhissa)

V.1.3.3 Statut foncier des terres

Le statut foncier des terres est dominé par le Melk, suivi des terres de la réforme agraire. La dominance du statut melk reflète les possibilités d'investissements et d'accès au crédit.

Les terres de la réforme agraire sont réparties entre 7 coopératives. Le même constat fait précédemment sur ce type de statut foncier à Ain Jemâa est valable également pour cette zone.

Les terrains domaniaux sont en grande partie ceux de la SODEA-SOGETA, dont une partie a été concédée récemment au privé et qui comporte d'importantes oliveraies. Un exemple particulier est celui du Domaine Ben Ali à Mhaya qui comporte (i) d'une part une plantation assez âgée de plus de 200 hectares, mais qui a été convenablement réhabilité (entretien du sol, entretien des arbres, taille, fertilisation, irrigation localisée, etc), et (ii) d'autre part une plantation récente d'arbequine en semi-intensive sur plusieurs centaines d'hectares avec une densité de 3x5m (prévision de plantation de plus de 1000 ha échelonnés sur 3 années). Cet exemple illustre d'un côté le manque à gagner sur ce type de terre et offre d'un autre côté deux situations qui peuvent servir comme modèles démonstratifs au profit des agriculteurs de la région.

Tableau 8. répartition des terres selon leur statut foncier dans la zone Dkhissa-Mhaya

Statut	Melk	Habous	Domanial	Réforme agraire	collectif
Dkhissa	3552	420	158	-	4500
Oued Jdida	1515	180	650	850	3705
Mhaya	2240	1038	200	2132	4790
Total	7307	1638	1008	2982	12995

(Source: CT Dkhissa)

V.1.3.4 Structure des exploitations.

Les données recueillies sur la répartition de la taille des exploitations au niveau de la zone indiquent la dominance des petites exploitations, mais aussi l'existence d'une proportion importante de la superficie sous forme de moyennes et grandes exploitations (>10ha). Cette répartition est différente de celles constatées à Ain Jemâa et Moulay Driss.

Tableau 9. répartition des exploitations selon leur taille dans la zone Dkhissa-Mhaya

Communes Rurales	Taille (ha)					
	0 à 5	5-10	10-20	20-50	50-100	>100
Dkhissa	3902	1933	1505	710	400	180
Oued Jdida	3705	185	850	1000	540	620
Mhaya	4000	2180	3420	306	360	34
Total	11607	4298	5775	2016	1300	834

(Source: CT Dkhissa)

La zone de Dkhissa-Mhaya comporte d'importantes oliveraies avec des plantations bien structurées. Les densités variant de 100 arbres/ha pour les anciennes plantations à plus de 300 arbres/ha au niveau des certaines plantations récentes. L'olivier est présent sur un grand nombre d'exploitations; à titre indicatif, les 87 agriculteurs adhérents de la Coopérative de Développement Agricole de Mhaya possèdent tous un minimum de deux hectares d'olivier chacun.

Il existe aussi plusieurs exploitations qui s'orientent vers l'intégration complète de la filière, depuis la production jusqu'à la transformation, voire même la mise en bouteille.

V.1.3.5 Profil variétal

La picholine marocaine est également la variété la plus dominante dans la zone. On note aussi la présence des variétés Haouzia et Menara sur quelques 220 hectares, ainsi que l'arbequine sur plus de 200 hectares. Il existe également quelques grandes exploitations qui prévoient pour l'année en cours la plantation de plus d'un millier d'hectares avec les trois variétés, l'arbequine, la picual et la koreneike.



V.1.3.6 Conduite technique

Les aspects de l'itinéraire technique dans cette zone sont relativement similaires à ceux constatés au niveau de la zone de Ain Jemâa. On peut remarquer, qu'en général, les vergers oléicoles sont relativement mieux entretenus. La taille est pratiquée sur un grand nombre de vergers et le port des arbres dénote un état sanitaire assez satisfaisant.

Le labour du sol est fréquemment utilisé pour favoriser l'infiltration des précipitations et éliminer les mauvaises herbes. L'olivier reste quand même conduit en majorité en bour, avec quelques situations seulement où on constate la pratique des impluviums pour la collecte de l'eau. Les oliveraies irriguées sont à dominance gravitaire. On note toutefois, l'adoption de l'irrigation en goutte-à-goutte sur de nouvelles plantations semi-intensives (exemple du Domaine Ben Ali).



La pratique des cultures intercalaires est également d'usage dans un grand nombre de vergers de la zone, surtout dans les cas de jeunes plantations avec de faibles densités.

L'apport des engrais à l'olivier n'est pas généralisé, mais il est difficile de cerner la proportion des exploitations qui le pratiquent. L'utilisation du 14-28-14 est encore d'usage pour les arbres fruitiers. Les quantités apportées varient d'un agriculteur à l'autre en fonction des moyens et du niveau de sensibilisation à l'importance de la fertilisation pour l'olivier.

Cette zone connaît également l'incidence des principales maladies rencontrées dans les autres zones. Cependant, le diagnostic phyto-sanitaire n'est pas maîtrisé chez la majorité des agriculteurs. L'utilisation des traitements n'est adoptée que dans quelques exploitations sensibilisées.

La récolte

La zone de Dkhissa Mhaya n'échappe pas elle aussi à la règle de dominance de la récolte par le gaulage. Même si les dommages varient selon les soins observés par les ouvriers engagés à cet effet, l'impact reste quand même significatif sur l'alternance des plantations, surtout si les récoltes sont tardives.

La période optimale de récoltes n'est pas bien maîtrisée et la durée récolte-trituration est souvent longue (mêmes constats que pour les autres zones), malgré la disponibilité dans la région de plusieurs unités de trituration.

V.1.3.7 Production

Les rendements enregistrés sont très variables, mais restent relativement faibles. Les estimations varient d'environ 1 à 2 tonne/ha en situation de bour. La faiblesse des rendements est attribuée à une liste de facteurs très semblable à celle recueillie pour Ain Jemâa. Les rendements en huile obtenus sont également variables et fluctuent entre 14 et 24 litres/100kg d'olive.

V.1.3.8 Evolution de la place de l'olivier dans la zone

La forte demande sur l'olive et sur l'huile d'olive récemment constatée a incité les agriculteurs de cette zone, comme pour les autres zones, à s'adonner de plus en plus à l'olivier. Les difficultés liées au manque de froid et au manque d'eau pour certaines espèces fruitières a également poussé certains arboriculteurs à se reconvertir vers l'olivier. L'olivier est donc devenu un arbre de reconversion non seulement de la céréaliculture, mais aussi d'une arboriculture devenue vulnérable et non rentable.

Par ailleurs, il faut signaler que les nouvelles introductions de variétés chez les grands agriculteurs vont certainement stimuler une curiosité chez d'autres agriculteurs pour l'adoption de variétés similaires. Cependant, si les agriculteurs avertis ont les moyens de faire les raisonnements appropriés qui répondent à leurs stratégies, les autres agriculteurs risquent d'être emportés et faire des choix qui ne seraient pas bien maîtrisés ou qui ne s'adaptent pas aux conditions et moyens de leurs exploitations. Par conséquent, il est impératif de se préparer à ces évolutions éventuelles par des mesures d'accompagnement (information, fiche technique, encadrement, etc) aussi bien au niveau de la source qui est la pépinière que chez l'agriculteur.

V.1.3.9 L'organisation socio-professionnelle:

Comme cité plus haut, la zone Dkhissa-Mhaya compte 7 coopératives de la réforme agraire et plusieurs coopératives agricoles. La différence entre ces deux formes d'organisation a été précédemment résumée. Les coopératives agricoles ont été créées essentiellement autour de l'activité de production laitière, mais leur adhérents restent quand même des agriculteurs à activité diversifiée. Certaines de ces coopératives, telle que la Coopérative Agricole de Mhaya, en raison de l'importance de l'olivier au niveau des exploitations de ses adhérents, a reçu un don sous forme de petits matériels comportant des pulvérisateurs pour les traitements phytosanitaires, des sécateurs et scies pour la taille, de peignes pour la récolte, etc. Cependant, ce matériel n'a pas été utilisé par les adhérents pour des raisons inconnues, mais certainement liées à des difficultés de gestion interne de la coopérative.

V.2 Constats communs aux trois zones

V.2.1 Précision des données concernant les plantations oléicoles

Lors de la collecte des données concernant les superficies et les caractéristiques des vergers oléicoles, il a été constaté que ces données sont peu précises et parfois difficilement mises à jour. Ceci a été attribué aux difficultés rencontrées par les CT, notamment en terme de moyens logistique, qui ne permettent pas de faire des ratissages systématiques de l'ensemble de leur zone d'action ainsi que la réalisation d'enquêtes de mise à jour régulières. Pour cela, il est suggéré de réaliser une évaluation des superficies oléicoles aidées par l'interprétation d'imagerie satellitaire et d'enquêtes de terrain, ainsi que l'intégration de ces données dans un Système d'Information Géographique qui serait développé et mise en place au profit des bureaux de l'arboriculture fruitière et des statistiques de la DPA.

V.2.2 Itinéraire technique

En général la conduite technique au niveau des zones prospectées est défailante. Ces défaillances ont incontestablement des effets dépressifs sur la production. Cependant, ces effets sont difficiles à évaluer en l'absence de vergers models où les composantes du train technique sont bien maîtrisées.

Il est donc recommandé de mettre en place ou de rechercher des vergers conduits ou aptes à être conduits de manière appropriée en vue de servir (i) d'une part comme modèle démonstratif d'expression du potentiel de production, et (ii) d'autre part, pour élaborer un «Référentiel technique» qui permettrait le transfert des résultats au reste de la région.

V.2.3 La mobilisation de l'eau

L'eau est un facteur important qui permet à l'olivier d'explicitier son potentiel et d'obtenir de meilleures productions. Les agriculteurs sont conscients que l'intensification de l'olivier nécessite obligatoirement la disponibilité de l'eau en priorité par rapport aux autres facteurs de production. La question de la mobilisation de l'eau au profit d'agriculteurs organisés (en coopérative ou d'une association) à travers des actions telles que le creusement de puits collectifs, l'édification de barrages collinaires, etc, a été soulevée à plusieurs reprises durant le présent diagnostic. Viendrait ensuite, la problématique de la gestion de l'eau à la parcelle pour l'économie et l'efficacité d'utilisation de cette eau, même si on sait d'avance que l'olivier n'est pas très exigeant en cette ressource.

V.2.4 Subvention de l'Etat

Il a été constaté que les agriculteurs n'ont pas tous le même degré de connaissance sur la prime à l'investissement accordée pour les plantations fruitière et autres investissements associés. Cette prime qui consiste en la récupération de 2600 Dhs/hectare en irrigué pour une densité de 200 plants/ha et 1800 Dhs/hectare en Bour pour une densité de 100 plants/ha, peut permettre aux agriculteurs de recouvrir une bonne partie de leurs frais sur les nouvelles plantations. Elle peut s'avérer plus avantageuse comparativement à l'octroi des plants subventionnés, mais elle n'est adoptée que par un faible nombre d'agriculteurs.

Toutefois, on peut citer quelques contraintes liées à cette formule :

- Les modalités mal connues par les agriculteurs;
- Les difficultés de fond de roulement pour l'auto-financement ;
- La complexité de la procédure de préparation du dossier de prime auprès du crédit agricole.
- La lenteur de régularisation

Dans ce sens, il est proposé à ce que des journées de sensibilisation de proximité soient réalisées conjointement par la DPA et le Crédit Agricole pour informer et encourager les agriculteurs à adopter cette démarche, avec parallèlement des efforts de simplification de la procédure et de rapidité de régularisation.

V.2.5 Commercialisation

La commercialisation des olives dans la région se fait selon les trois modes suivants

- Vente sur pied, représentant 10 à 15% des cas
- Vente sur l'exploitation après récolte, représentant 40 à 50% des cas
- Vente directe (souks, points de vente saisonniers, industriels, etc), représentant également 40 à 50% des cas.

Les transactions directes avec les industriels ne représentent que 10 à 15%, alors que le reste est dominé par les commerçants intermédiaires. Les circuits de commercialisation décrits sont représentés schématiquement dans la figure 2.

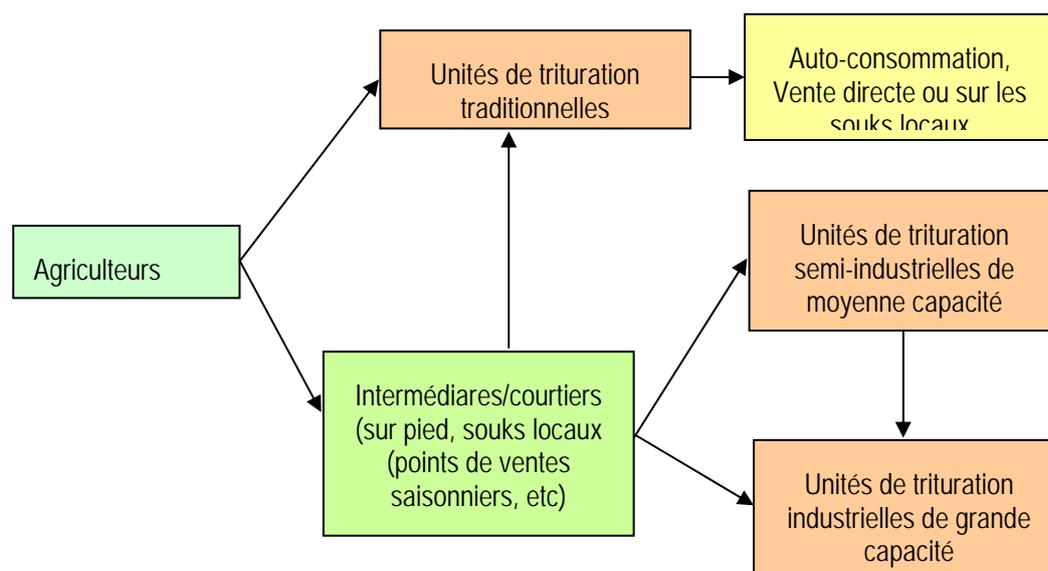


Figure 2. Schéma simplifié des principaux circuits de commercialisation de l'olive destinée à la trituration

Les agriculteurs interviewés conviennent tous à ce que les prix, aussi bien des olives que de l'huile d'olive, ont connu une évolution importante ces dernières années, mais ont enregistré une augmentation spectaculaire pour la campagne actuelle (2005-06). Les prix des olives ont évolué d'environ 3 dhs en Octobre à plus de 9 dhs en Janvier. Le prix de l'huile d'olive est passé d'environ 35 Dhs en début de saison à plus de 50 Dhs à la date de réalisation du diagnostic. L'augmentation des prix des olives a encouragé la plupart des agriculteurs à vendre leurs olives, plutôt que de procéder à la trituration eux-mêmes.

La forte demande sur l'olive constatée cette année a fait que la majorité des agriculteurs ont préféré vendre l'entièreté de leur production. Ceci a fait que la plupart des unités traditionnelles (Mâasra) n'ont pas fonctionné. Une partie importante des olives a été collectée par les unités semi-industrielles de moyenne capacité qui ont fonctionné comme des intermédiaires de production d'huile d'olive au profit des grandes industries. La récurrence d'une telle situation dans le futur montre que la demande du marché peut mener à la disparition progressive des Mâasra traditionnelles.

D'un autre côté, l'augmentation progressive des prix vers la fin de la saison, malgré son impact sur les revenus des agriculteurs, risque d'être mal interprétée par ces derniers. Ceux qui ont vendu en début de saison se sont vus lésés par rapport à ceux qui ont maintenu leur récolte jusqu'à la fin de la saison. Il est donc probable que cette situation pousserait les agriculteurs l'année prochaine à retarder leur récolte en espérant de meilleurs prix, ce qui se répercuterait sur la qualité de l'huile d'olive produite et sur les flux vers les unités industrielles.

Aussi, les prix qui ont flamboyé cette année ont encouragé les agriculteurs à se pencher plus vers l'olivier, à tel point qu'on décrit la situation comme une « fièvre de l'olivier ». Toutefois, on se demande si cette fièvre n'est que conjoncturelle si on l'attribue à la faible production

enregistrée en Espagne à cause des conditions climatiques défavorables (froid) de l'année dernière qui ont endommagé une grande partie des oliveraies espagnoles et qui ont causé un grand virement vers la production marocaine.

Par conséquent, une étude approfondie sur ces aspects et sur leur répercussion sur l'offre et la demande en olive et huile d'olive au Maroc est impérative en vue de mieux appréhender les perspectives de la place du Maroc dans le marché oléicole.

V.2.6 Aspects de qualité

Qualité des olives

La plupart des agriculteurs interviewés s'accordent à ce que la qualité des olives destinées à la trituration est liée en partie aux aspects suivants :

- La propreté des olives (résidus, saleté, etc) ;
- L'absence de dommages causés par les larves et insectes
- La teneur (rendement) en huile (souvent apprécié à la main).

Toutefois, aucune référence n'est faite à la période de récolte, ni au temps passé en entreposage, ni même à la présence des sels utilisés pour la conservation. Certains agriculteurs déclarent avoir constaté cette année que les unités de trituration à vocation commerciale (intermédiaires) ne sont pas tellement exigeantes en terme de propreté des olives, mais plutôt exigeantes en terme de rendement en huile. Ils ont remarqué aussi que certaines unités pratiquent des tests sur place pour estimer aussi bien le rendement huile que le «degré d'acidité» avant d'accepter la matière première. En cas de faible rendement, ces unités proposent des prix proportionnels.

Ceci dénote qu'il y'a un début de prise de conscience de l'exigence du marché. En fait, ces exigences sont exprimées à l'aval, mais se transmettent progressivement vers l'amont, malgré la perte plus ou moins substantielle dans leur définition.

Qualité de l'huile produite

Les agriculteurs ne sont pas exigeants sur la qualité, puisqu'ils ne sont pas sensibilisés aux normes de cette qualité. Ce que les agriculteurs redoutent surtout, c'est les fraudes concernant les malversations de mélanges par des huiles végétales ordinaires qui peuvent exister au niveau de certaines unités (qu'elles soient traditionnelles ou mécanisées). Pour le reste, ils n'ont qu'une vague connaissance de ce qu'est une huile de qualité. Une partie seulement des agriculteurs rencontrés se dit connaître qu'une huile de qualité est celle qui a un «degré faible»; mais de quel «degré» s'agit-il, reste une chose méconnue.

Les discussions avec les agriculteurs et les techniciens des CT, ont fait ressortir que dans la plupart des cas, et en dépit de la déshydratation des olives, les unités de trituration ne font pas des ajouts d'eau pour faciliter le malaxage. Les conditions de basse température durant la saison de trituration limitent certainement le malaxage et l'extraction. L'ajout de l'eau chauffée, ne serait ce qu'à des températures modérés de l'ordre de 38°C, a été proposée comme moyen pour faciliter le malaxage avant presse ou centrifugation.

On note également que malgré les changements constatés au niveau de la trituration, notamment la mise en place de plusieurs unités semi-modernes, utilisant un équipement à écrasement électrique et des presses hydrauliques, la gestion de la trituration reste traditionnelle. Le constat est également valable pour les unités qui ont été mises à la disposition des coopératives et associations dans le cadre de l'appui du MADRPM. Souvent, le personnel qui gère ces unités n'est pas qualifié et n'est pas sensibilisé aux aspects de qualité.

V.2.7 L'organisation professionnelle

Malgré la mouvance de l'esprit d'organisation, on peut remarquer, abstraction faite des coopératives de la réforme agraire, que la naissance de la plupart des coopératives agricoles et associations vient de façon conjoncturelle suite à une incitation indirecte à la suite d'événements particuliers.

Les coopératives agricoles ont été souvent créées à la suite d'incitations émanant des services de développement régionaux ou de certains projets de développement pour bénéficier d'une action donnée, telle que l'octroi d'équipement de trituration, de matériel agricole divers, de matériel de collecte et conditionnement du lait, etc. Rares, sinon, quasi absentes, les situations où une coopérative ait émergé de manière spontanée d'une volonté des agriculteurs eux mêmes. Cette situation, fait que les coopératives agricoles restent, si elles gardent un certain niveau de fonctionnalité, dépendantes d'appuis extérieurs et souvent ne déploient aucun effort propre pour se prendre en charge elles-mêmes. Le manque de sensibilisation au départ, surtout pour l'auto-gérance, est déterminant pour la durabilité du fonctionnement de telles formes d'organisation.

Il faut également noter que les coopératives agricoles sont créées pour des objectifs multiples et qu'il n'y a pas de coopérative à «*vocation purement olive*».

V.2.8 La formation-information et l'encadrement technique

La plupart des faiblesses constatées à différents niveaux de la filière (Itinéraire technique, récolte, post-récolte, aspects de qualité, etc) peuvent être attribuées en partie au niveau du savoir-faire et à la disponibilité d'informations élaborées et ciblées. Les aspects de formation-sensibilisation-démonstration ont été soulevés à plus d'un titre au cours du présent diagnostic, aussi bien de la part des agriculteurs que des techniciens vulgarisateurs. Les deux actions suivantes ont été, par conséquent, fortement sollicitées :

- Des sessions de formation et de démonstration touchant les différents maillons de la filière en ciblant différemment les deux groupes suivants :
 - Les agriculteurs et fils d'agriculteurs
 - Les agents des CT, qui représentent une interface quotidienne avec les agriculteurs et qui sont souvent sollicités pour des conseils en la matière.
- Des supports de formation et d'information, sous forme de fiches techniques et de documents audio-visuels. Les supports et les équipements audio-visuels peuvent être mis à la disposition des CT, des coopératives et des Associations.

Malgré les efforts déployés par la DPA et les CT, l'encadrement technique ciblé vers l'olivier reste insuffisant. Ceci est dû à l'immensité des zones d'action de chaque CT, au faible ratio vulgarisateurs/agriculteurs et surtout au manque de moyens dont disposent les CT pour accomplir cette tâche.

Les actions de formation-information et d'encadrement technique peuvent être soutenues par des mesures incitatives qui créeraient une motivation et un esprit compétitif chez les agriculteurs. A titre indicatif, l'instauration au niveau de chaque zone de Prix de «meilleure verger», «meilleure huile d'olive», sont des exemples pouvant créer une dynamique qui contribuerait au développement de la filière.

SECTION VI CONCLUSION

Le présent diagnostic, en dépit de son caractère rapide, a permis d'appréhender les spécificités de chacune des zones ciblées en terme de potentialités oléicoles, ainsi que de mettre le point sur les principales contraintes méritant d'être levées pour permettre à la filière oléicole de connaître un meilleur développement. Une part importante du manque à gagner constaté est liée à la faiblesse de la production. Cette faiblesse est attribuée, d'une part, au manque de moyens des agriculteurs, et d'autres part, à la faible maîtrise des différents aspects de la conduite technique, de récolte et post-récolte, et ce malgré la longue histoire de l'olivier dans la région. Le vieillissement des plantations est fortement pesant au niveau de la zone de Moulay Driss par rapport aux deux autres zones.

On note également un manque de connaissance sur l'influence des pratiques post-récolte et trituration d'usage actuel sur la qualité des olives et de l'huile d'olive produites.

Les formes d'organisation professionnelles existantes manquent toutes d'un niveau de connaissances et de pratiques suffisant, que ce soit pour les aspects de production, transformation que de commercialisation. Elles présentent un comportement passif et une absence d'un esprit d'entrepreneuriat leur permettant de mieux tirer profit des opportunités du marché. Une analyse type CAP (Connaissances-Attitudes-Pratiques) de ces organisations est nécessaire pour mieux comprendre les faiblesses de leur fonctionnement et de gestion et, par conséquent, de mieux orienter les actions de leur mise à niveau, notamment pour le cas de la filière « olives ».

Les contraintes techniques sont appesanties par d'autres contraintes d'ordre foncier. Le manque d'immatriculation sur les terres Melk, les règles d'attribution pour les coopératives de la réforme agraire, le mode de contractualisation pour les terres Habous sont toutes des difficultés qui entravent les possibilités d'accès aux crédits et subventions ainsi que d'investissement.

L'augmentation des prix constatée cette année est vue comme une locomotive qui pousserait les agriculteurs à s'orienter plus vers l'olivier et lui donner une place plus importante sur leurs exploitations. Les exigences en qualité du marché extérieur forceront incontestablement des changements en matière de conformité qui se répercuterait de manière rétrospective sur l'amont (agriculteurs). Une telle évolution nécessiterait certes des mesures d'accompagnement qui permettront d'assurer les changements d'attitudes et de pratique requis et créer un environnement économique prometteur.